

# Projections du COR

# L'avenir en questions



**DOSSIER**

## Sommaire du dossier

- ◆ Régimes et pensions en 2050 :  
L'éclairage du très long terme
- ◆ Projections du COR :  
Horizon 2050
- ◆ Début et fin d'activité :  
Questions d'âges
- ◆ Ce qu'il faut retenir des variantes :  
L'univers des « possibles »
- ◆ Rencontres paritaires de 2003 :  
Les scénarios examinés

Dossier réalisé par la Direction  
technique de l'Agirc et de l'Arrco

## Régimes et pensions en 2050 L'éclairage du très

*Les projections à très long terme sont-elles utiles ? Oui, si on ne leur accorde pas de vertu prédictive car elles éclairent le pilotage des régimes de retraite. Le nouvel exercice de projection du COR, auquel l'Agirc et l'Arrco ont participé, confirme la règle.*



© IMAGES.COM/CORBIS

voient le renouvellement régulier des projections. Celles de 2005 ont pour ambition d'actualiser ces perspectives de long terme et, en particulier, d'esquisser un chiffrage des impacts de la loi de 2003 sur l'équilibre des régimes et le niveau des pensions. Elles s'inscrivent de surcroît dans le calendrier communautaire du Comité de politique économique de la Commission européenne qui attend des États-membres un rapport de stratégie nationale en matière de retraites, assorti de projections à long terme de l'équilibre financier des régimes.

### Une référence utile

D'aucuns objectent qu'un horizon de plus de quarante-cinq ans fixé à des projections socio-économiques rend l'exercice gratuit et ses résultats peu crédibles. De fait, un regard en arrière sur les changements ayant affecté l'économie et la société française depuis 1960 invite à la prudence ! Pourtant les projections à très long terme constituent une référence utile et nécessaire, à condition de ne pas leur accorder de vertu prédictive. Les organismes nationaux et internationaux y ont tous recours, avec des horizons souvent plus lointains. L'OCDE<sup>(1)</sup> et la Commission européenne retiennent par exemple 2070 comme horizon souhaitable dans les dossiers sociaux !

Tout d'abord, rappelons-le, il s'agit de projections et non de prévisions. Ce n'est pas le futur probable qui est recherché, mais l'état des régimes et des pensions dans le futur si « rien ne change ». Une fois arrêtées les hypothèses de base, démographiques et économiques, les paramètres et réglementations des régimes sont maintenus à l'identique sur toute la période. Autant dire qu'il ne s'agit en rien d'une approche « gestionnaire », le pilotage des régimes de retraite s'opérant par ajustements réguliers et successifs.

Cette approche de très long terme éclaire le pilotage de moyen terme. En effet, parmi les décisions prises en matière de retraite, certaines ne prennent leur plein effet qu'après un long délai. Pour chaque individu, une opération « retraite » court sur plus de

60 ans, depuis le début de la vie active jusqu'à la fin de la retraite. Citons, pour exemple, la mesure de revalorisation du salaire de référence de l'Agirc et de l'Arrco décidée par les accords paritaires de 1996 : son impact sur une carrière complète sera évaluable sur les liquidations de 2040 !

### Les hypothèses balisent le futur

Pour être riches d'enseignements, les projections à très long terme doivent être assises sur un scénario raisonné et explicite, assorti de variantes qui bornent l'intervalle des possibles. Le nombre et la combinaison des variantes envisageables sur chaque variable et paramètre étant infinis, la difficulté principale de l'exercice de projection réside alors dans le choix d'un nombre de variantes limité, mais éclairantes au regard des enjeux.

Pour toutes ces raisons, ce dossier accorde autant d'importance à la description des hypothèses retenues, aux difficultés de modélisation des comportements et à la sensibilité des résultats, qu'à la restitution brute de ceux-ci.

Reste que l'éclairage fourni par ces projections « à réglementation inchangée » confirme que le futur de nos régimes ne ressemblera en rien à leur passé. L'impact durable du vieillissement de la population modifie singulièrement les conditions de leur pérennité financière. En parallèle de ces résultats globaux, les perspectives d'évolution des retraites individuelles sont actuellement quantifiées par le COR et les régimes, à partir de cas-types synthétisant la diversité des trajectoires salariales. Elles seront présentées ultérieurement.

Sans attendre 2050, l'articulation d'un équilibre indispensable au financement des pensions avec le maintien pour celles-ci d'un niveau socialement acceptable sera l'enjeu des prochains rendez-vous, à la veille d'une décennie délicate pour tous les régimes de retraite. ■

(1) OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

# long terme

L'Agirc et l'Arrco participent au deuxième exercice de projection à long terme de l'équilibre des régimes de retraite réalisé par le Conseil d'orientation des retraites (COR). Le premier, établi en 2000-2001 à horizon 2040, a fondé travaux et chiffrages lors de l'élaboration, la discussion et l'adoption de la loi portant réforme des retraites du 21 août 2003, dite loi « Fillon ». Le deuxième, en cours, prolonge l'horizon de la projection jusqu'à 2050. Les missions attribuées au COR par le législateur pré-

# Protection du COR

## Horizon 2050

*Ressources en main d'œuvre et productivité du travail sont des paramètres qui servent de base à l'élaboration des projections. Décryptage des hypothèses retenues par le COR et résultats du scénario de base.*

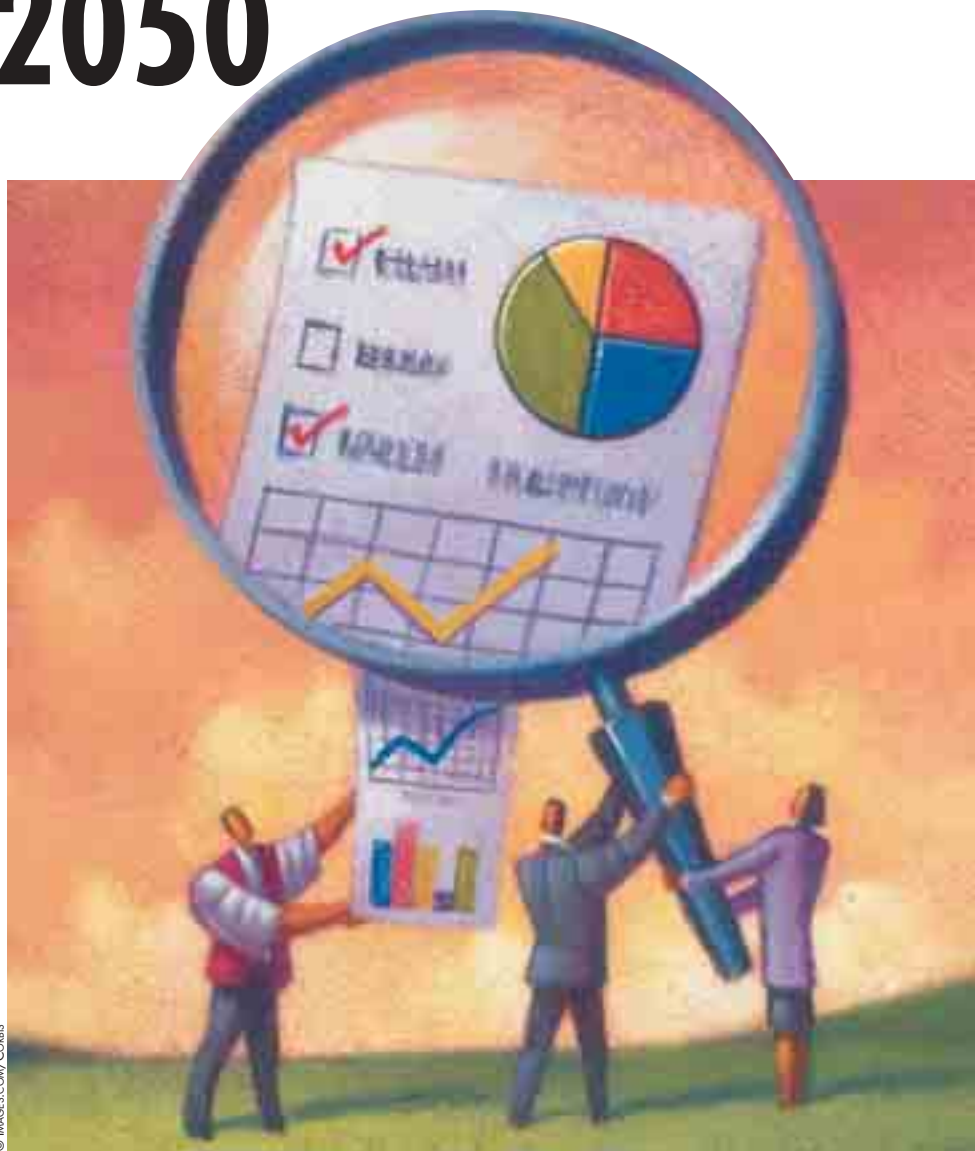
**P**our point de départ de toute projection, un scénario macroéconomique détermine l'évolution des masses salariales qui constituent l'assiette des cotisations, au travers d'hypothèses sur l'emploi et la progression des salaires.

Un tel scénario dessine une vision à long terme de la croissance à partir de deux hypothèses principales : quelles ressources en main d'œuvre et quels gains de productivité affectés à ces ressources (se reporter à l'encadré ci-dessous) ?

Les ressources en main d'œuvre résultent de trois variables essentielles :

- Dans le scénario retenu par le COR, la **population en âge de travailler** est projetée à horizon 2050 à partir des hypothèses de natalité, de mortalité et de solde migratoire de l'Insee<sup>(1)</sup>. La population métropolitaine passerait de 58,7 millions en 2000 à 64,0 millions en 2050 ; la population âgée de 20 à 64 ans de 34,3 millions à 32,4 millions en 2050. Son évolution reflète le vieillissement de la population française.

- Parmi la population en âge de travailler, les **taux d'activité**, projetés par sexe et tranche d'âge, sont fondés sur les projections de l'Insee. Outre une stabilisation progressive de l'activité des jeunes et la



© IMAGES.COM/CORBIS

### Vous avez dit productivité du travail ?

La productivité du travail exprime la production de richesses d'une économie par unité de travail (un emploi, une heure ou un jour travaillés). Pour la mesurer, on divise la production totale réalisée au cours d'une période par la quantité de travail fournie, en nombre de travailleurs, ou de jours ou d'heures de travail, au cours de la même période. La production de demain et la croissance dépendent donc de l'évolution des ressources en main d'œuvre et de celle de la productivité de cette main d'œuvre.

poursuite amortie de la croissance de l'activité féminine, l'hypothèse la plus importante est la sensible remontée des taux d'activité des plus de 55 ans suite à la réforme d'août 2003. Si, à court terme, la loi « Fillon » doit avoir un impact à la baisse sur la population active, compte tenu des départs anticipés pour « carrière longue », l'évolution des barèmes de liquidation de la retraite de base introduits par la loi devrait entraîner un décalage de l'âge de liquidation. Après bien des débats (se reporter à l'article « Questions d'âge ci-contre), le COR a retenu comme hypothèse centrale que les hommes diffèrent leur départ en retraite en moyenne

## Croissance, emploi, salaire moyen par tête et masse salariale

En % par an	1999	2000	2001	2002	2003	2004-2009	2010-2015	2016-2020	2021-2030	2031-2040	2041-2050
PIB (croissance)	3,2	4,2	2,1	1,1	0,5	2,5	2,3	1,8	1,5	1,6	1,5
Taux de chômage	10,8	9,5	8,7	9,0	9,5	8,7	6,6	4,5	4,5	4,5	4,5
Emploi	2,0	2,7	1,7	0,7	0,0	0,6	0,5	0,0	-0,3	-0,2	-0,3
Salaire réel par tête	2,0	1,0	1,7	0,4	-0,1	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8
Masse salariale réelle	4,0	3,7	3,4	1,1	-0,1	2,6	2,4	1,8	1,5	1,6	1,5

Source : COR scénario de base

de 0,6 année à terme, puisque la durée nécessaire pour obtenir le taux plein au régime général de la Sécurité sociale sera progressivement allongée, tandis que les femmes prendraient leur retraite plus tôt (-0,3 année), du fait de l'assouplissement de la décote au régime général pour départs anticipés. Ainsi, la population active devrait progresser de 440 000 personnes à partir de 2020.

• Le **taux de chômage** correspond, dans le scénario de base du COR, au retour au « plein emploi » à horizon 2015. À partir de cette date, il se stabiliserait à 4,5 % de la population active<sup>(2)</sup>. Le COR souligne qu'« un tel scénario ne constitue nullement une prévision. Il ne peut se réaliser que dans un contexte économique international favorable et de politiques volontaristes...<sup>(3)</sup> »

Au final, les hypothèses retenues concernant les évolutions du taux d'activité et du taux de chômage contrecarrent jusqu'à 2020 la baisse tendancielle de la population active. Leur apport aux ressources en main d'œuvre représente un supplément de 0,5 % par an sur la période de projection.

Quant à la **productivité du travail**, le COR a considéré qu'elle progresserait de 1,8 % par an, à l'instar de la Direction

de la prévision et de l'OFCE<sup>(4)</sup>. Associée à une stabilité du partage de la valeur ajoutée (2/3 allant aux salaires) et des taux de prélèvement sociaux, cette productivité se répercute sur le pouvoir d'achat du salaire brut moyen par tête qui augmente, également, de 1,8 % par an (en sus de l'inflation) sur le long terme et légèrement plus à court-moyen terme.

### Les hypothèses du COR s'adaptent

Ces hypothèses macroéconomiques, une fois fixées globalement, ont été ensuite adaptées aux populations spécifiques de chaque régime de retraite, pour déterminer l'évolution de leurs cotisants et de leurs assiettes de cotisation.

Concernant les régimes Arrco et Agirc, les effectifs de l'ensemble des cotisants, cadres et non cadres, évoluent sur la période selon le scénario du COR, le taux d'encadrement continuant de progresser, de 20 % à 25 % en 2050. Ainsi, en projection, les effectifs de cadres augmentent plus vite que ceux des non cadres.

(1) Taux de fécondité de 1,8, espérance de vie à la naissance en 2050 de 84,3 ans pour les hommes et de 91,0 ans pour les femmes, solde migratoire de + 50 000 par an.

(2) Macro-économiquement, le « plein-emploi » correspond à un taux de chômage jugé incompressible : chômage résiduel dû à l'« inemployabilité » de certains actifs ou évitant une trop forte pression à la hausse sur les salaires. Les concepts comme les évaluations sont l'objet de débats aigus parmi les économistes.

(3) Note du secrétariat général du COR octobre 2004.

(4) Observatoire français des conjonctures économiques.

### Évolutions des ressources en main d'œuvre

En % par an	2004-2007	2008-2014	2015-2020	2020-2050
Population active tendancielle	+ 0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,3
Ressources en main d'œuvre	+ 0,8	+ 0,5	- 0,1	- 0,3

Source : projections du COR 2004-2005

### Nombre moyen de trimestres validés à 31 ans

Génération	1942	1946	1950	1954	1958	1962	1966	1970
Hommes	45	46	46	42,8	40,2	39	37	35,9
Femmes	34,8	37,5	40,1	39,5	38,5	38	36,9	35,7

Source : Echantillon inter-régimes de cotisants (EIC 2003)

## Début et fin d'activité : questions d'âges

Les projections financières des régimes sont très sensibles à la variable que constitue l'âge moyen de liquidation des retraites, d'autant plus difficile à paramétrer que l'horizon est lointain.

Au fil des générations, plusieurs facteurs concourent, en effet, à son évolution future : l'âge moyen de fin d'études et celui d'entrée dans la vie active se modifient, plutôt dans le sens d'un recul, mais à un rythme et avec une régularité

difficiles à modéliser ; la densité des carrières professionnelles se transforme : les femmes en particulier participent de plus en plus largement au marché du travail.

Quels que soient les effets de la réforme de 2003, ceux sur l'âge de liquidation de la retraite de cette évolution intergénérationnelle, différente pour les hommes et pour les femmes, ont fait l'objet de réflexions lors de

l'exercice de projection. Pour l'Arrco et l'Agirc, la convention adoptée a été de reculer progressivement d'un an à horizon 2030 l'âge moyen pour les hommes et de maintenir inchangé l'âge moyen pour les femmes. En effet, si pour les premiers, il y a clairement une tendance au recul de l'âge du taux plein, les femmes seront proportionnellement de plus en plus nombreuses à

(suite page suivante)

Suite de la page 17

avoir des « carrières complètes » avant 65 ans, âge du taux plein « automatique » auquel beaucoup sont aujourd'hui contraintes de liquider leur retraite, faute de durées validées suffisantes avant cet âge. La diminution progressive de ce « pic » à 65 ans compensera en quelque sorte, sur l'âge moyen, la tendance à l'entrée plus tardive dans la vie active.

Autre facteur essentiel qui joue sur l'évolution de l'âge moyen de liquidation des retraites : l'âge effectif de départ en retraite. Le « noyau dur » de la réforme de 2003 porte sur ce point. L'objectif affiché est double : reculer les âges de cessation d'activité et de départ en retraite, tout en introduisant plus de souplesse dans les réglementations afin

de faciliter les arbitrages individuels. Au recul souhaité de l'âge de cessation d'activité correspondent les dispositions et incitations pour faciliter l'emploi des « seniors », couplées avec les conditions de plus en plus restrictives et coûteuses d'accès aux préretraites et autres cessations anticipées.

Cet objectif s'articule étroitement avec les règles de liquidation des retraites de base qui augmenteront progressivement la durée validée nécessaire à l'obtention du « taux plein », à partir de 2009 (41 ans en 2012, autour de 42 ans vers 2020). Parallèlement, les arbitrages individuels entre l'âge de prise de retraite et le montant de celle-ci sont encouragés, au travers notamment du nouveau barème de décote/surcote, qui rend moins pénalisant pour l'assuré un

départ avant les conditions du taux plein, et l'incite à travailler au-delà des conditions du taux plein.

Face à ces nouvelles dispositions, les comportements d'activité des assurés et de leurs entreprises sont extrêmement difficiles à anticiper. Pourtant l'enjeu est de taille : du décalage de l'âge de départ dépendent les flux futurs de liquidations annuelles, le nombre de retraites servies chaque année, le montant de la pension moyenne, d'autant plus élevé que les actifs prolongent leur activité particulièrement dans les régimes complémentaires, et, partant, les charges annuelles que les régimes auront à servir. Symétriquement, ce décalage modifie également les effectifs de cotisants et le montant des cotisations. ■

Côté salaires, si le salaire moyen de l'ensemble des cotisants évolue selon les hypothèses du COR, celui des cadres croît moins rapidement que celui des non-cadres. Un écart de 0,5% entre les deux a été retenu en début de période, écart qui s'amortit dans le temps pour atteindre, entre 2036 et 2050, 0,1 %<sup>(5)</sup>.

Conséquences pour les régimes de retraite complémentaire : en dépit des perspectives plutôt volontaristes sur les effectifs de cotisants, leur rapport démographique se dégrade continûment. Apprécié ici par le rapport de l'effectif des retraités à celui des cotisants, il double sur la période de projection. En 2050, il y a plus de retraités que de cotisants. Leurs cotisations ne compensent pas sur la période leurs charges de retraite, même si le déficit technique à l'horizon 2050 est divisé de moitié compte tenu des effets de la loi « Fillon ». Ce déficit passerait de 8 milliards d'euros (euros 2003) à 4 milliards d'euros par le décalage progressif de l'âge moyen de liquidation qui diminue les charges et augmente les cotisations des régimes. ■

(5) Ce choix s'explique par la croissance du taux d'encadrement. Plus le taux d'encadrement augmente, plus les nouveaux cotisants sont nombreux. Ceux-ci ayant en moyenne un salaire inférieur aux cotisants déjà présents, il en résulte une augmentation plus modérée du salaire moyen.

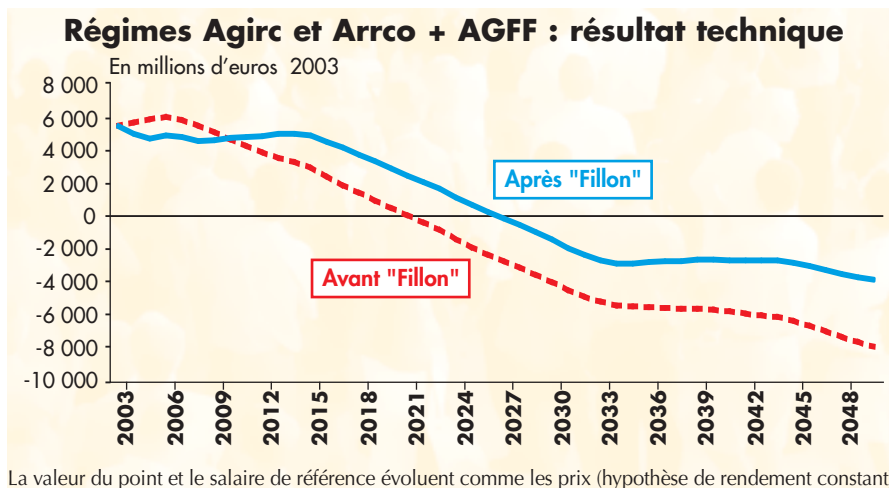
### Effectifs à l'Arrco (scénario de base)

En milliers	2004	2010	2020	2030	2040	2050
(1) Cotisants	17 740	18 914	19 773	19 399	19 014	18 506
(2) Retraités (droit direct)	8 698	10 224	13 373	16 558	18 430	19 068
(3) Retraités (réversion)	2 967	3 086	3 170	3 252	3 457	3 438
(2)/(1)	0,49	0,54	0,68	0,85	0,96	1,03
(2)+(3)/1*	0,58	0,62	0,76	0,94	1,06	1,11

### Effectifs à l'Agirc (scénario de base)

En milliers	2004	2010	2020	2030	2040	2050
(1) Cotisants	3 596	4 026	4 488	4 583	4 606	4 551
(2) Retraités (droit direct)	1 523	1 943	2 582	3 247	3 886	4 424
(3) Retraités (réversion)	496	608	772	918	1 029	1 056
(2)/(1)	0,42	0,48	0,58	0,71	0,84	0,97
(2)+(3)/1*	0,49	0,56	0,66	0,81	0,96	1,09

\*Les titulaires de réversion sont comptés pour 0,5 dans le rapport démographique.



La valeur du point et le salaire de référence évoluent comme les prix (hypothèse de rendement constant).

# Ce qu'il faut retenir des variantes L'univers des « possibles »

*Face aux nombreuses incertitudes qui pèsent sur les projections de près de 50 ans, la prise en compte de variantes permet de dégager des enseignements quant aux ajustements à réaliser à moyen terme.*

La pertinence de l'exercice de projection à horizon 2050 réside dans le balisage à très long terme du rapport entre équilibres et déséquilibres des régimes de retraite à partir d'hypothèses raisonnées et alternatives. D'où l'intérêt de variantes qui illustrent la sensibilité des résultats à des futurs différents. Ainsi, le COR a-t-il demandé aux régimes complémentaires de réaliser des projections sur la base de trois types de variantes qu'il a arrêtées : variantes « économiques » sur l'emploi et le salaire moyen par tête ; variantes « impact de la loi d'août 2003 sur l'âge moyen de liquidation de la retraite de base » ; variantes « paramètres » sur le mode d'indexation annuelle de la valeur du point et du salaire de référence.

Quel que soit le caractère nécessairement conventionnel et normatif d'un scénario pour l'économie française à horizon de plus de quarante cinq ans, les perspectives d'évolution retenues par le COR soulèvent des interrogations, tant au regard des observations passées que des changements envisageables à moyen terme. Ces interrogations portent, en premier lieu, sur le taux de chômage qui oscille depuis trente ans autour d'une

moyenne de 9 %. Le retour au « plein emploi » comme la possibilité d'une réduction rapide et drastique du chômage, tels qu'envisagés par le COR, au prix d'une politique volontariste sur dix ans, fait débat. C'est la raison pour laquelle quatre variantes sur le taux de chômage viennent encadrer le scénario de référence : deux plus optimistes avec un taux de chômage à 4,5 % dès 2010 et 3 % à compter de 2015 ; deux plus pessimistes avec un taux de chômage à 7 % ou à 9 % à partir de 2015.

De même, en ce qui concerne le salaire moyen par tête : mise à part l'embellie conjoncturelle de 1999-2001, il n'a que très rarement enregistré des gains de pouvoir d'achat annuel supérieurs à 1 %. Cette évolution a été retenue par le COR dans sa variante sur les salaires.

Une autre interrogation porte sur l'impact réel de la loi Fillon sur l'âge de liquidation. Son évaluation, fondée sur de multiples hypothèses de comportements, est évidemment très fragile. Combien de personnes exerceront-elles effectivement leur droit de partir en retraite avant 60 ans dans le cadre du dispositif des « carrières longues » ? Dans quelle mesure la refonte du barème de liquidation de la pension de

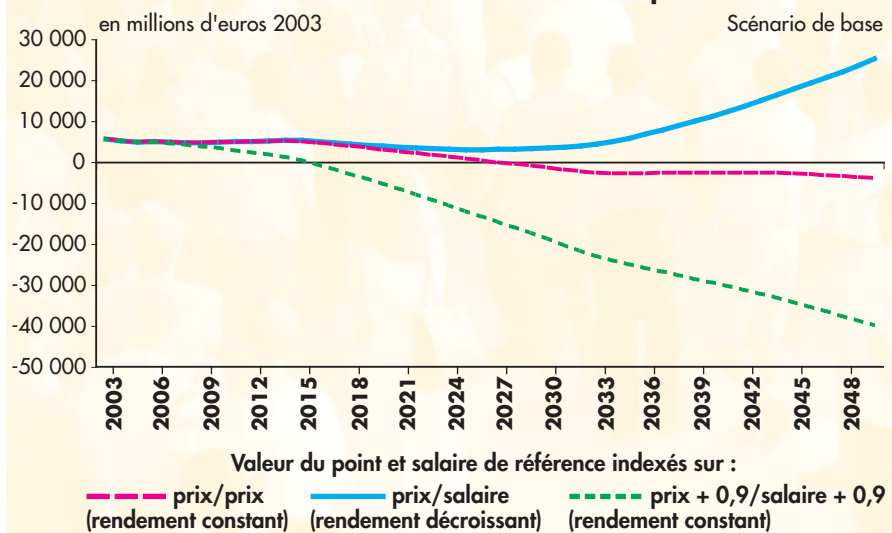
## Variantes envisagées par le COR

- sur le taux de chômage	Référence :	4,5 % à partir de 2015
	Variantes :	4,5 % dès 2010
		3,0 % à partir de 2015
		7,0 % à partir de 2015
9,0 % à partir de 2015		
- sur l'évolution réelle du salaire moyen	Référence :	de 2,0 % en 2006 à 1,8 % à partir de 2015
	Variante :	1,0 % à partir de 2007



© IMAGES.COM/CORBIS

### Régimes Arrco et Agirc + AGFF : résultat technique selon les différents modes d'évolution des paramètres



base modifiera-t-elle le choix de la date de départ en retraite ? Toutes ces incertitudes ont amené le COR à prévoir deux variantes comportementales : dans la première, le nouveau barème ne produit aucun effet sur l'âge moyen de départ, dans la seconde l'impact est forfaitairement doublé, le décalage moyen devant + 1,2 an pour les hommes et - 0,6 an pour les femmes !

Au final, l'impact des hypothèses comportementales sur l'âge de prise de retraite consécutif aux dispositions de la loi Fillon apparaît assez faible au regard des incertitudes macroéconomiques sur l'emploi et surtout sur les salaires. Si un rééquilibrage purement démographique du système paraît illusoire, les perspecti-

ves de croissance économique, d'affectation de la richesse produite au coût du travail et de partage de celui-ci entre actifs et retraités, vont déterminer le niveau acceptable socialement des ajustements nécessaires pour faire face à l'accroissement du nombre de retraités.

#### Valeur du point et salaire de référence

À la différence des variantes économiques et « effet loi du 21 août 2003 », d'autres variantes relèvent de la gestion directe des régimes Arrco et Agirc : celles concernant leurs paramètres d'ajustement, valeur du point et salaire de référence. On le sait, le mode d'évolution de ces paramètres, en fonction des prix ou

en fonction des salaires, est déterminant quant aux résultats des régimes et quant au niveau des retraites servies.

De 2004 à 2008, selon les dispositions de l'accord des partenaires sociaux en novembre 2003, la valeur du point évolue comme l'indice des prix à la consommation et le salaire de référence comme le salaire moyen de l'Agirc et de l'Arrco. Mais qu'en sera-t-il à l'avenir ? Avec une progression du salaire moyen de 1,8 % par an au-delà des prix, les droits acquis à partir de 2009 pour un salaire identique seront évidemment très différents si le salaire de référence évolue comme le salaire moyen ou comme les prix<sup>(1)</sup>. Aussi, trois hypothèses ont-elles été retenues pour la période 2009-2050. Dans la première, la valeur du point est fonction des prix, le salaire de référence fonction du salaire moyen Agirc et Arrco, qui progresse de 1,8% par an en valeur réelle ; le rendement est décroissant. Dans la seconde hypothèse, le point et le salaire de référence sont alignés sur les prix ; le rendement est constant. Enfin, dans la troisième, le point et le salaire de référence sont indexés sur les prix avec un gain de pouvoir d'achat de 0,9 % tant pour la valeur du point que pour le salaire de référence ; le rendement est constant.

Jusque vers 2025, les deux premières hypothèses, à réglementation inchangée (se reporter à l'encadré p. 21), ont peu de répercussions sur le résultat technique des régimes, mais au-delà, la charge des points, acquis après 2009, devient progressivement prépondérante dans les retraites versées (se reporter au graphe ci-dessus).

### Le périmètre appliqué à la retraite complémentaire

La projection des opérations des retraites de l'Agirc et de l'Arrco pour le COR est effectuée :

- hors opérations de retraite correspondant à l'adossement du secteur des IEG à l'Agirc et à l'Arrco ;
  - hors transferts Arrco-Agirc ;
  - hors redistribution des excédents annuels de l'AGFF à l'Agirc et à l'Arrco.
- Ceux-ci apparaissent dans les résultats cumulés « retraites complémentaires » (Agirc + Arrco + AGFF) ;
- hors produits financiers des réserves.



Conséquence : en 2050, selon le scénario de base, le résultat technique annuel est déficitaire de 4 milliards d'euros 2003<sup>(2)</sup> avec un salaire de référence indexé sur les prix, et excédentaire de 25 milliards d'euros 2003 avec un salaire de référence indexé sur le salaire moyen.

La troisième variante projetée présente un profil très différent. L'impact de la revalorisation du point, dès 2006 dans l'exercice, est immédiat, alors que celui de la revalorisation du salaire de référence est différé. Les résultats techniques se dégradent beaucoup plus vite et continûment par rapport au scénario de base. L'ensemble « retraites complémentaires » enregistre, dans cette hypothèse, un déficit annuel de 40 milliards d'euros 2003 en fin de période.

En outre, les décisions sur la valeur du point et le salaire de référence ne touchant pas les mêmes générations, les effets sur le résultat technique des régimes doit être mis en regard de ceux concernant le montant de la pension moyenne servie aux retraités. En 2050, la pension moyenne Arrco, calculée à partir d'un salaire de référence évoluant comme le salaire moyen, est inférieure de plus de 30 % à celle calculée avec un salaire de référence évoluant comme les prix.

### D'autres ajustements

L'ampleur des écarts constatés sur les résultats techniques à long terme, avec des systèmes de cotisation et une réglementation générale inchangés, valide, s'il en était besoin, la gestion pluriannuelle des régimes complémentaires, qui adap-

## Les conventions réglementaires

Outre les hypothèses concernant la valeur du point et le salaire de référence, il faut noter que les projections sont réalisées à réglementation constante :

- les dispositions de l'accord paritaire du 13 novembre 2003 sont prolongées jusqu'en 2050.
- L'AGFF fonctionne selon les modalités actuelles

sur toute la période de projection.

- La diminution du chômage est intégrée dans la projection des cotisations de l'Unédic et de l'Etat (ASS), conformément aux hypothèses du COR. Le taux de chômage des cadres suit la même évolution que celui de l'ensemble des salariés du secteur privé.

### Pension moyenne estimée en 2050

(selon le scénario de base avec le point indexé sur les prix)

Euros 2003	Arrco			Agirc		
	2008	2050 sur prix	2050 sur salaire moyen	2008	2050 sur prix	2050 sur salaire moyen
<b>Indexation du salaire de référence 2009-2050</b>						
Pour tous retraités (droits directs)	2 500	3 800	3 000	6 900	6 900	5 200
Pour nouveaux retraités (droits directs)	3 400	5 300	3 500	7 700	9 000	5 300

Source : Agirc-Arrco

tent régulièrement leurs réglementations à l'environnement économique et social. Les éclairages apportés par ces projections à horizon lointain prennent alors tout leur sens, en dépit de leur caractère aléatoire.

Dans les scénarios économiques très « polaires » retenus par le COR, le scénario de base, volontariste et « optimiste », n'implique pas de mesures drastiques au cours des vingt prochaines années. Pourtant, même si la loi de 2003 contribue à réduire le déficit tendanciel à partir de 2010, dès lors que l'emploi salarié ou les salaires restent sur la tendance observée ces dernières années, le besoin résiduel de financement, croissant

rapidement, ne peut être accepté comme un avenir gérable. Si tel était le cas, les actions sur le salaire de référence, telle qu'envisagées dans les exercices de projection du COR, ne produiraient d'effets significatifs que très progressivement et bien après 2025. Dans cette perspective, les partenaires sociaux pourraient être amenés à arrêter plus tôt d'autres mesures tant sur les ressources que sur les charges des régimes, pour assurer aux retraites complémentaires leur pérennité. ■

(1) De 2001 à 2003, l'évolution de la valeur du point et du salaire de référence suit exclusivement celle des prix.

(2) C'est-à-dire sans tenir compte de la hausse des prix entre 2003 et 2050.

### COR : résultat technique annuel de l'ensemble des retraites complémentaires (Agirc+Arrco+AGFF)

Millions d'euros 2003	Paramètres après 2008	2005	2010	2015	2020	2025	2030	2040	2050	
<b>Base</b>	<b>Prix/prix</b>	4 600	4 700	4 800	2 700	400	-1 900	-3 400	-5 000	
<b>Variantes « paramètres »</b>	Prix/salaire	4 600	4 700	5 100	3 600	2 700	3 000	10 600	24 900	
	Prix + 0,9/salaire + 0,9	4 600	3 200	200	-5 700	-12 400	-19 300	-30 300	-41 000	
<b>Variantes effet « Fillon »</b>	Pas de décalage d'âge	Prix/prix	4 600	3 700	2 900	500	-1 600	-3 300	-4 100	-6 000
	Décalage double	Prix/prix	4 700	5700	6 500	4 600	2 400	-100	-1 900	-3 200
<b>Variantes « économiques »</b>	Salaire moyen : + 1 % par an	Prix/prix	4 300	1 500	-1 400	-6 500	-11 700	-16 700	-23 100	-27 800
	Taux de chômage : 3 % en 2015	Prix/prix	4 700	5 200	5 800	3 700	1 500	-700	-2 000	-3 400
	7 % en 2015	Prix/prix	4 600	3 700	2 800	500	-2 000	-4 400	-6 300	-8 300
	9 % en 2015	Prix/prix	4 500	3 000	1 400	-1 000	-3 600	-6 200	-8 300	-10 700

Ce tableau synthétise l'impact des variantes, prises isolément, sur le solde technique annuel des régimes complémentaires (Agirc + Arrco + AGFF).

# Rencontres paritaires de 2003

## Les scénarios examinés



Jean-Charles Willard

*Les exercices de projections sont bien connus des régimes complémentaires. Jean-Charles Willard, directeur technique Agirc et Arrco, revient sur les trois scénarios examinés par les partenaires sociaux en 2003.*

### Sur quels critères a porté l'examen des partenaires sociaux ?

Les trois scénarios examinés (un scénario « bas », un « central » et un « haut ») d'évolution de la masse salariale des cotisants ont été déterminés au regard des perspectives macro-économiques, tout en tenant compte des évolutions constatées par le passé.

Le scénario « bas » partait des projections de population active<sup>(1)</sup> de l'Insee qui reposent sur une stabilité des comportements d'activité observés en mars 2002 avec un taux de chômage en fin de période de 8,3 %.

Les scénarios « central » et « haut » étaient calés sur les projections du COR de 2001 qui intègrent une flexion des taux d'activité : augmentation des taux d'activité des jeunes et surtout des plus âgés, en cohérence avec les objectifs affichés de relever le taux d'emploi des plus de 55 ans. Le scénario « central » prenait en compte la variante « basse » du COR qui projetait un taux de chômage en fin de période égal à 6,9 %, le scénario « haut » s'appuyait sur le scénario de référence du COR qui tablait sur un taux de chômage de 5,1 % en 2025, compte tenu d'une augmentation des taux d'activité des plus de 55 ans liée à une baisse rapide des préretraites.

### Quel a été finalement le scénario retenu par les partenaires sociaux ?

C'est le scénario « central », fondé sur la projection « basse » du COR de 2001. Avec un taux de chômage de 6,9 % en fin de période, les comportements d'activité

s'ajustent à une légère amélioration du marché du travail et les taux d'activité sont plus élevés qu'actuellement aux âges extrêmes.

### L'autre aspect de la question porte sur l'évolution des salaires moyens...

Pour l'Arrco, une seule hypothèse de progression moyenne annuelle des salaires a été retenue jusqu'en 2010, soit 1 % en termes réels. La baisse de la population active ira, ensuite, de pair avec des gains de productivité du travail. Ceux-ci se répercuteraient intégralement sur les salaires réels qui augmenteraient de 1,5 % en moyenne par an jusqu'en 2025.

### Et pour l'Agirc ?

Pour l'Agirc, les hypothèses de salaire intègrent un « effet plafond » (différentiel de croissance entre le salaire moyen Agirc et le salaire moyen par tête) en début de période, en cohérence avec la croissance du taux d'encadrement. En revanche, elles ne sont plus différenciées entre les deux régimes à partir de 2011, quand la croissance des effectifs Agirc se différencie peu de celle de l'ensemble. Ce scénario « central » a fait depuis l'objet de recalages en fonction des résultats annuels observés et de l'actualisation des prévisions biennales de court terme.

### Existe-t-il un gros écart avec le scénario de référence du COR ?

Oui. À titre d'illustration, l'assiette des cotisations en termes réels est en augmentation en 2010 par rapport à 2003 de 8 % pour l'Agirc dans ce scénario « central »,

contre 19 % sous les hypothèses de référence établies par le COR en 2005. Pour l'Arrco, l'augmentation est de 13 % dans ce scénario « central », contre 22 % sous les hypothèses de référence du COR.

### Les perspectives financières pour 2025 sont-elles alors comparables ?

Le scénario 2002-2025 retenu par les partenaires sociaux en octobre 2003 a été recadré en fonction des résultats de 2003 et les prévisions de court terme 2004 et 2005 des régimes complémentaires. Il intègre les effets de la loi du 21 août 2003 et de l'accord paritaire du 13 novembre 2003 tels que nous les avons estimés.

Si les charges des régimes ainsi projetées jusqu'à 2025 diffèrent peu de celles projetées dans le cadre de l'exercice du COR de 2005, la progression des ressources y est sensiblement moins significative et plus proche de la variante basse demandée par le Conseil d'orientation des retraites.

Contrairement au scénario très « volontariste » du COR, celui retenu par les partenaires sociaux sur un horizon plus court (2025 au lieu de 2050) intègre les évolutions probables de la population active, mais retient une évolution plus prudente des paramètres déterminant les assiettes de cotisations. Rien d'étonnant alors à ce que les résultats projetés pour les régimes complémentaires témoignent d'une dégradation plus rapide et de déficits à terme plus importants.

On peut remarquer que les résultats enregistrés en 2004 et l'actualisation des prévisions conjoncturelles sur 2005 et 2006 confirment pour le moment cette perspective prudente du scénario paritaire. À noter que, avec les variantes économiques testées par le COR dans lesquelles les salaires ou l'emploi évoluent à des rythmes plus proches de ceux constatés dans un passé récent, le résultat technique des retraites complémentaires à horizon 2025 est proche des projections retenues par l'Agirc et l'Arrco. ■

(1) Actifs ayant un emploi et chômeurs.